



Remboursement d avances sur comission

Par **wallace44**, le **30/01/2012** à **14:13**

Bonjour,

je suis auto entrepreneur (agent co). Mon gérant m'a octroyé des avances sur commissions et souhaite que je les lui rendent au plus vite et que je quitte mes fonctions pour résultats insuffisants.

Le problème c'est qu'il ne m'a jamais fait de contrat de travail.

Que dois-je faire?

Ai-je un délai pour rembourser?

Est ce légal de ne pas avoir de contrat de travail (il n'avait jamais le temps et souhaite me le faire maintenant....).?

Merci d'avance